

Règlement de fonctionnement ALSH 2024



Présentation

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre met en place des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale durant les vacances scolaires hormis celle de Noël, en assurant un programme d'activités divers, varié et ludique en fonction des projets éducatifs et pédagogiques.

Fonctionnement

Les ALSH accueillent des enfants entre 3 et 16 ans pour des activités situées au sein des communes rurales, inscrites dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024 de 9h à 17h. Le repas et le goûter sont fournis par la CAMVS.

La CAMVS propose 3 accueils de loisirs :

- Sur Colleret : ouvert pour les enfants de 3 à 6 ans scolarisés en maternelle
- Sur Ferrière-la-Petite : ouvert pour les enfants de 6 à 16 ans.
- Sur Villers-Sire-Nicole : ouvert pour les enfants de 6 à 16 ans.

Un péricentre est proposé le matin, dès 8h, pour les familles qui le souhaitent. Cet accueil sera encadré par les animateurs et facturé à l'heure en fonction du quotient familial.

Les familles peuvent déposer leurs enfants jusqu'à 9h30 pour l'accueil de loisirs de Colleret et venir les rechercher jusqu'à 17h15 pour l'accueil de loisirs de Ferrière-la-petite. Cela est mis en place pour des raisons d'organisation en cas d'inscription d'un autre enfant les deux sites.

Seules les personnes identifiées sur la fiche d'inscription seront autorisées à reprendre l'enfant. Une carte d'identité sera demandée si les animateurs ne connaissent pas l'adulte présent. De plus, aucun mineur ne sera autorisé à reprendre un enfant sans la présence d'un adulte (par exemple : frère et sœur de moins de 18 ans).

Un enfant pourra repartir seul le soir après l'ALSH à condition qu'il soit âgé de 8 ans minimum et que l'équipe de direction possède une autorisation écrite remise par les parents ou représentants légaux.

EN AUCUN CAS, L'ANIMATEUR NE CONFIERA UN ENFANT A UNE PERSONNE MINEURE OU A UNE PERSONNE INCONNUE, NON PRESENTÉE PRÉALABLEMENT PAR LES PARENTS ET SANS AUTORISATION.

Déroulement d'une journée type

Le contact de l'accueil est un moment important, l'animateur accueille l'enfant car il est plus agréable pour celui-ci de retrouver un visage familier.

L'équipe demandera aux parents :

- D'indiquer la personne qui reprendra l'enfant
- D'indiquer si l'enfant suit un traitement médical. Si cela est le cas le traitement ne sera donné que sur présentation **de l'ordonnance du médecin et dans l'emballage d'origine avec la notice.**
- D'indiquer les derniers événements passés avec l'enfant (mauvaise nuit, présence sans avoir déjeuné le matin...)

De 9h à 11h45, les enfants sont en activités préparées par les animateurs, elles respecteront les rythmes et besoins des enfants selon l'âge, suivront le projet d'animation rédigé par l'équipe avant l'alsh, en respectant un fil conducteur par le biais d'un thème.

Les enfants bénéficieront d'un temps calme avant d'aller déjeuner. Ce dernier s'effectuera par le biais de chants, d'activités manuelles, réflexion sur des projets pour les plus grands. Ensuite seront respectés les temps d'hygiène pour prendre le repas entre 12h00 et 13h00.

A table, la place de chacun n'est pas fixe, les enfants peuvent s'installer où ils le désirent, tout en respectant le lieu qui leur est attribué. Une animation sera proposée chaque midi par les différents groupes avec leurs animateurs référents.

L'appétit et les goûts sont respectés en tenant compte du rythme et de l'autonomie de chacun. L'animateur doit accepter les goûts et dégoûts de chacun. Nous essayons de transmettre des valeurs morales telles que le partage, le respect de l'autre, la politesse...il faut être à l'écoute de l'enfant car c'est un moment de plaisir et propice aux échanges. L'animateur partage le repas à la même table que les enfants.

Les animateurs veilleront au régime alimentaire de chaque enfant et responsabiliseront les plus grands pour aider les plus jeunes.

Après le repas, les groupes seront en temps calme : c'est un moment d'activités calmes et toujours encadrées par les animateurs. Cela peut être un moment d'activités manuelles, de préparation pour les grands jeux, un moment de sensibilisation aux activités de l'après-midi.

Entre 13h30 et 14h00, les groupes partent en activité jusque 16h30.

Après les temps d'hygiène, les enfants prendront le goûter (offert par la collectivité, qui tiendra compte de l'équilibre alimentaire et sera formé de 3 composants). Le goûter doit être un moment d'autonomie, nous solliciterons donc les enfants afin qu'ils le préparent et débarrassent.

Les groupes peuvent prendre le goûter à l'intérieur de l'alsh ou sur le lieu de la sortie (stade, coin sécurisé au parc après un jeu extérieur par exemple).

Durant ce moment, les animateurs peuvent faire un point avec les enfants sur la journée passée et présenter la journée du lendemain.

A 17h00, tous les groupes doivent être rentrés à l'accueil de loisirs et prêts à accueillir les familles.

Avant l'arrivée des parents, les animateurs proposent un retour au calme par le biais de différentes activités et rassemblent les effets personnels de chaque enfant. Ils veillent à la propreté de chacun (passage aux toilettes, lavage des mains, de la bouche), actes qui seront effectués plusieurs fois pendant la journée.

Dès l'arrivée des parents, les animateurs communiquent à la famille les événements de la journée (repas, activités...) et annoncent le programme du lendemain.

Respect des règles de vie

Il est demandé aux enfants et animateurs de respecter les locaux et le matériel mis à disposition et d'appliquer les règles élémentaires de vie en groupe.

L'accueil se réserve le droit de confisquer des objets personnels en début de journée et de les restituer aux familles le soir (téléphones portables, consoles de jeux...). En dehors des temps libres, et seulement pour les plus grands en fonction des règles posées par l'équipe, aucun téléphone portable ne sera accepté.

En cas de non-respect des règles d'usage et de vie de l'accueil de loisirs, le responsable de site peut solliciter la collectivité pour proposer une sanction proportionnelle à la faute commise.

Dans certains cas, un enfant peut se voir exclu du centre, soit temporairement soit définitivement pour les causes suivantes :

- Non-respect du règlement et charte mis en place
- Reprise de l'enfant après les heures de fermeture à répétition et sans avoir prévenu l'équipe
- Non-paiement du règlement

Engagement des familles et facturation

En cas de retard exceptionnel après le début de l'accueil, la famille devra prévenir l'équipe d'animation du site concerné.

Le centre disposant d'un nombre de places limité, l'inscription et le paiement préalable sont indispensables pour que l'enfant soit définitivement inscrit à l'accueil de loisirs.

La CAMVS possède un engagement avec la CAF pour appliquer un tarif LEA (loisirs Equitables Accessibles). Ce dispositif nous est attribué pour chaque enfant de famille allocataire de la CAF du Nord, selon les conditions suivantes :

- Assumer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales ;
- Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros.

Le document justificatif pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 doit être daté du mois d'avril 2024 minimum. Sur demande de la famille, la CAMVS pourra vérifier sur CDAP le nouveau QF en cours d'année

Lorsqu'un enfant est absent pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement de la participation versée par la famille ne sera possible. Il en sera de même en cas d'une exclusion temporaire ou définitive d'un enfant.

Les parents s'engagent à respecter le règlement de fonctionnement.

Date :

Signature :